

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 mai 2023

mis en ligne le 25/05/2023

CM20230522-22

CULTURE ET PATRIMOINE

Fondation Ripaille - Versement subvention « valorisation patrimoine » en 2023

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

VU la délibération n°20211220-34 du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 relative à l'approbation de la convention tripartite avec les différentes collectivités publiques membres de la Fondation Ripaille (État, Département de Haute-Savoie et Ville de Thonon-les-Bains),

La Fondation Ripaille est soutenue par la Ville depuis de nombreuses années dans le cadre de son fonctionnement, mais également pour son action de préservation et de restauration du château, inscrit au titre des monuments historiques.

Une convention tripartite pour 2022-2024, signée conjointement avec le Conseil Départemental de la Haute Savoie, prévoit l'attribution de subventions.

C'est pourquoi la Fondation, en accord avec la Ville, a établi depuis 2008 un projet pluriannuel de valorisation du patrimoine, et formule à ce titre une demande de subvention en investissement de 7 800 € par an.

En 2022, la subvention octroyée par la ville de Thonon-les-Bains en investissement (7 814 €) a été affectée à la réhabilitation de la boutique (nouvelle signalétique, nouvel agencement, nouveaux meubles...), à la sécurisation de la terrasse et à son aménagement (barrière, mobilier de jardin...), à la remise en fonction du portail électrique du porche d'entrée et au réaménagement de la salle pédagogique (meubles et matériels).

Pour 2023, la subvention de la ville de Thonon-les-Bains en investissement (7 800 €) serait affectée à la maçonnerie pour combler quelques trous des murs extérieurs du château (devis d'un montant de 2 218 € par pan de mur), à la réparation de la maçonnerie du compteur de gaz dans l'allée (facture d'un montant de 700 €) et à la réhabilitation de la « véranda » du 1er étage : vitres, maçonnerie et petite menuiserie (contact entreprises en cours).

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de cette subvention de 7 800 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur ARMINJON et Madame WAINHOUSE ne prenant pas part au vote), la proposition présentée.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (arrivée à 19h10).

Absents excusés :

Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.